

Politique de remboursement

Le parent reconnaît que le Revolution FC est une association à but non lucratif dont la mission est de promouvoir la pratique du sport, principalement chez les enfants, et ce, au meilleur coût possible.

Toute demande de remboursement au Revolution FC sera traitée selon la politique qui suit.

Si le parent payeur demande le remboursement des frais d'inscription dans les 24h suivant l'inscription, l'annulation de l'inscription s'effectuera sans frais ni pénalité pour ce parent et il recevra un remboursement intégral des frais d'inscription.

Si le parent payeur demande le remboursement des frais d'inscription après que le Revolution ait commencé à exécuter ses obligations, il se verra rembourser les frais d'inscription déduction faite :

- du prix des services qui lui ont été fournis
- > des frais administratif

Veuillez prendre note qu'il ne s'écoule que quelques jours entre le moment où l'inscription est effectuée et le début des services rendus par le Revolution FC qui doit affilier le joueur et débourser les coûts correspondants auprès de Soccer Québec et Soccer Laurentides.

Toute demande de remboursement doit être effectuée par écrit à <u>comptabilite@revolutionfc.ca</u>. Indépendamment du mode de paiement utilisé pour acquitter les frais d'inscription, les remboursements seront faits par dépôt direct sur réception d'un spécimen de chèque.